27 mai 2008 **08.163**

Motion François Cuche

Insertion professionnelle des personnes touchées par une invalidité

La cinquième révision de l'AI a un côté positif: elle réaffirme la volonté de réinsérer les personnes invalides ou menacées d'invalidités dans le monde du travail et met quelques nouveaux outils à disposition des employeurs.

Cette réinsertion est très importante, tant pour les personnes concernées qui peuvent ainsi disposer d'un revenu plus confortable, que pour les assurances sociales qui voient ainsi leur charge diminuer. La réinsertion n'est cependant pas toujours facile et de nombreuses personnes handicapées cherchent désespérément du travail.

Les nouveaux outils mis à disposition par la Confédération doivent être utilisés au mieux. Le conseil d'Etat est prié de mettre en place des projets de réinsertion professionnelle pour les personnes invalides ou menacées d'invalidité et de leur proposer des emplois dans le secteur public et parapublic, notamment au sein de l'administration cantonale.

Cosignataires: O. Duvoisin, A. Bringolf, P. Castella, L. Renzo, C. Siegenthaler, C. Mermet, P.-A. Thiébaud, P.-A. Steiner, Frédéric Cuche, Pierrette Erard, M.-F. Monnier Douard, Ch. Imhof, S. Müller Devaud, J. Tschanz, M.-A. Nardin, B. Keller, J.-C. Berger et E. Berthet.